Bassin versant n°: Vidourle

				FADE 4 mail	-l-			C O Lieus Is a	
			E	APE 1 - pol	ds économiq	ue	EIAF	E 2 - lien bo	n etat
1. Thème	2. Usages (ou services ou fonctionnalités) liés au thème	3. Précisions éventuelles sur l'usage, ces précisions pouvant être d'ordre spatial (aval, amont,), temporel (depuis peu, pendant x années,), social (importance culturelle, tradition locale,), typologique (lac, eau souterraine, lagune,)	4. Usage (service, fonctionnalité) économiquement majeur localement	5. Usage (service, fonctionnalité) économiquement établi localement	6. Usage (service, fonctionnalité) économiquement émergent localement	Usage (service, fonctionnalité) économiquement inexistant localement	8. Usage (ou service) économique significativement contraint par l'objectif d'atteinte du bon état	9. Usage (ou service) économique indépendant de l'objectif d'atteinte du bon état	10. Usage (ou service) économique favorisé par l'objectif d'atteinte du bon état
	Grandes cultures irriguées	Ponctuel Moyenne et haute vallée tournesol		X			p X		
Agriculture	Autres grandes cultures	Ponctuel blé moyenne et haute vallée		x			X		
Agriculture	Viticulture - arboriculture		Χ				Χ		
	Elevages					X	a		.,
	Exploitations forestières Maraîchages	agroforesterie + Noyer aval	V		Х		e		X
	Mécanique - traitement de surface		Χ	V			X	V	
	Papier - carton - édition	garages		^		X	7	^	
	Agro-alimentaire	caves	X			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	e X		
Industrie	Teinturerie - imprimerie - textile					Χ			
	Chimie - pétrochimie					Χ	m		
	Commerce - artisanat		X				p	Х	
	Filière bois	10 10		V		Х	<u>V</u>		
	Hydro-électricité Nucléaire	1 microcentrale aval Sommières		X		V	i X		
Lifetgle	Thermique					X X			
	Extraction de granulats					X	S		
Activites	Production d'eaux embouteillées					X	s 		
extractives et prélèvements	Production de sel					X	a		
•	Arrosages d'agrément (particuliers, collectivités)			Χ			g X		
	Navigation commerciale fluviale					Χ	9		
INIAM/INIATION	Navigation de plaisance fluviale					X	e		
	Navigation commerciale maritime Navigation de plaisance maritime					X			
	Transports d'eau brute (canaux, SAR)		X			^	d	Y	
		Plan bachelot	X				u	X	
	Réseaux et infrastructures de transport		Χ					Χ	
infrastructures	Urbanisation en lit majeur		Χ					Χ	
	Assainissement		X				X		
	Alimentation en eau potable		Х				a		
	Pisciculture Construiture					X	b		
	Conchyliculture Pêche professionnelle en eau douce					X			
Peche	Pêche professionnelle maritime					V			
	Pêche de loisir en eau douce		Χ				e		X
	Pêche de loisir littorale					X	a		
	Plongée, baignade, jeux d'eau			X			u		X
	Canoë-Kayak, aviron			Х		V			X
	Nautisme, voile, planche à voile Spéléologie, canyoning					X	d		
	Golfs (arrosages, traitements)					V			
Activites	Sports d'hiver (Canons à neige)					X	e		
touristiques et récréatives liées	Chasse	amont		Х			s		X
au milieu	Motonautisme					Χ			
aguatigua	Tourisme non aquatique			Х			m	X	
5130.400	Thermalisme, thalassothérapie, balnéothérapie			V		X			V
Usages "non	Observation Promonado randonnáo			X			е		X
marchands"	Promenade - randonnée Valorisations foncières			٨		X	S		^
	Ressource en eau (locale)					^	u		X
	Auto-épuration (et dilution) complémentaire						r		X
	Amortissement de crue (laminage pour l'aval, régulation ressource)						e		X
bon état	Auto-gestion sédimentaire (réduit les interventions)							Χ	
	Richesse biologique (biodiversité)						S		X

IDENTIFICATION DES MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DCE OU SDAGE

BAS	SIN VERSANT			Mesure opérationnelle	e pour atte	indre les objectifs DCE	ou SDAGE (3)	Précisi	ions sur le secteur concern	né (4)	Faisabilité de	s mesures (5)	Délai	is (6)	Identification		
	VIDOURLE		Objectif spécifiq ue visé		d'hui (31)	Mesure complément oeuvre (N°masses	Précislons (X unités de	Estimation de	Technique	Financière	Réalisation	Réponse	des impacts majeurs des mesures	Maîtrise d'ouvrage pressentie (8)	Commentaires (9)
			(2)	Mesure (311)	Code mesure (312)	Mesure (321)	Code mesure (322)	d'eau (41)	quantification) (42)	coût (43)	(51)	(52)	av 2012 (61)	du milieu av 2015 (62)	sélectionnées (7)	()	
		Pollutions urbaines et industrielles		Travaux STEP et réseaux	5B12 - 5B13 - 5B08	Travaux STEP et réseaux	5B12; 5B13; 5B08	136 b-134 a- 134 b			oui	difficile	difficile	oui		Collectivités	Difficulté financière sur les réseaux. Il faudra veiller à mettre en adéquation le dimensionnement des ouvrages et l'évolution démographique
		Pollutions urbaines et industrielles		Création de zones tampons en sortie de STEP	5B15 - 5B26	Traitement des rejets de caves	5E17	136 b-134 a- 134 b			oui	oui	oui	oui		Exploitants	Passe par la mise à jour des prescriptions agroalimentaires réglementaires
		Pollutions urbaines et industrielles		traitement de l'N (NGL) et du P pour les agglos de plus de 2000 EH si rejet au Vidourle	3	Travaux sur le pluvial - Création de bassins d'orage avec traitement		134b			oui	difficile	difficile	oui	aucun	Collectivité	
		Pollutions urbaines et industrielles		- diminution globale des 2/3 des rejets directs en phosphore sur le BV - teneur max de 0,2 mg/l de PO4 dans l'eau		Conventions de raccordement collectivités/industriel s (rédusction des pollutions à la source dans le cadre des travaux sur les STEP)	5/32	BV			oui	oui	oui	oui		Exploitants et collectivités	
		Pollutions urbaines et industrielles		- pour les rejets situés dans le périmètre éloigné de la source du Lez , traitement tertiaire bactériologique voire systèmes d'épuration consommateurs d'eau demandé pour les points d'introduction rapide dans le karst et pour les points où le risque de contamination est avéré - pour les rejets hors du périmètre : traitement tertiaire si lien avec source du Lez avéré, sinon aménagement point de rejet		Gestion des boues d'épuration	5A34;5B29;00	136 b-134 a- 134 b			oui	difficile	difficile	oui		Collectivité - Profession agricole	
		Artificialisation		Création de zones d'expansion de crues	4A02	Restauration de zones naturelles d'expansion de crues	4A09	136 b-134 a			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Collectivités	

	Artificialisation	Plan pluriannuel d'entretien de la 00 végétation	Connexion amont/aval : création de passes à poissons	3C10;3C11;3C 12;3B01	136 b-134 a- 134 b	oui	difficile	difficile	oui		Propriétaires des ouvrages	Uniquement pour la montaison - Cette mesure doit s'ppuyer sur les résultats de l'étude pour identifier les seuils à préserver et ceux qui peuvent être supprimés
	Artificialisation	Etude de gestion du transport solide	Favoriser les connexions latérales : bras morts, ripisylve		136 b-134 a- 134 b	oui	oui	oui	oui	Foncier	Collectivités	
	Artificialisation	Etude sur les seuils	Champs d'expansion de crues : Aménagement des digues	4A10;4A11	134b	oui	oui	oui			Collectivité	
	Artificialisation		Restauration de la ripisylve	3C17	134a - 136a - ?? 136b ??	oui	oui	oui	oui		Collectivité	
Atteinte du bon état écologique	Artificialisation		Mise en adéquation de l'urbanisation et des zones inondables : application réglementation, identification des périmètres de servitude et les zones à préserver, adapter les constructions au risque inondation	4A08;4A09;4A 12		oui	difficile	difficile	oui		Collectivité - Etat	Problématique de l'habitat individuel qu'il faut sécuriser ensuite par des aménagements : renvoi à la thématique de l'aménagement du territoire (articulation avec les SCOT), Il faut territorialiser les enjeux
	Prélèvements - Gestion quantitative		Protocole de gestion concertée de la ressource : plans de gestion et programmes d'action	3A09;3A11	136 b-134 a- 134 b + MES (dont 6223)	oui	oui	difficile	oui	Usagers	Collectivités Profession agricole	
	Prélèvements - Gestion quantitative		Mettre en adéquatior l'urbanisation avec les ressources disponibles	3A17	136 b-134 a- 134 b + MES	oui	oui	difficile	oui		Collectivités	
	Prélèvements - Gestion quantitative		Limiter les prélèvements AEPdans le Vidourle et sa nappe alluviale, tout en recherchant des ressources de substitution.	3A11;3A13;5F 12;00	136 a-136 b- 134 a-134 b + MES	oui	oui	difficile	oui		Collectivité	Permettre d'améliorer l'autoépuration du cours d'eau
	Prélèvements - Gestion quantitative		améliorer le rendement des réseaux AEP	3A06;3A07	137 a-136 b- 134 a-134 b + MES	oui	difficile	difficile	oui		Collectivité	Mesure nationale figurant dans le "plan de la rareté de la ressource" présenté par la ministre
	Prélèvements - Gestion quantitative	Zone de répartition des eaux définie de St Hippolyte à Sommières	sensibilisation de la population et des élus aux économies d'eau	2405	138 a-136 b- 134 a-134 b + MES	oui	oui	oui	oui	aucun		

 ,					•	1		1			
Pollutions agricoles		Adapter l'utilisation des pesticides- fertilisants et des cultures sur les zones d'alimentation des captages existants et potentiels	5C01;5C10;5D 01;5F08;5D03	136 b-134 a- 134 b + MES	oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Collectivités	Zone de sauvegarde = zone d'alimentation de captages . Des mesures drastiques sont nécessaires surtout par rapport aux nitrates sur ces zones
Pollutions agricoles		Pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides et utilisation raisonnée des fertilisants	5D01;5C10	136 b-134 a- 134 b + MES	oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Profession agricole	
Pollutions agricoles		Aménagement de l'espace rural : création de bandes enherbées, ZH, gestion des fossés	5D07;00	136 b-134 a- 134 b + MES	oui	Difficulté	difficile	oui	Profession agricole	Profession agricole et collectivités	
Pollutions agricoles		Limitation des sols nus en hiver (CIPAN)	5C02;5C04	137 b-134 a- 134 b + MES	oui	oui	oui	oui		Profession agricole	
Pollutions agricoles		Favoriser l'agriculture biologique	5D04;5D05	BV	oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Profession agricole - Collectivités- Etat	
Pollutions diffuses		Réduire voire supprimer l'utilisation non agricole de pesticides	5D01;5D19;5D 24	136 b-134 a- 134 b + MES	oui	oui	difficile	oui		Collectivités Privés	- volonté politique forte nécessaire - communication /sensibilisation des particuliers et des élus à faire
Pollutions diffuses		Connaissance / diagnostic de contamination par les pesticides	5D20	BV	oui	oui	oui				
directiv e eaux de baignad e	Recensement des zones de baignade	identifier les systèmes d'assainissement susceptibles d'impacter la qualité des eaux au regard de l'usage baignade									

directiv e eaux de baignad e	Surveillance de la qualité des eaux de baignade	les périmètres identifiés un assainissement adapté à la protection des eaux de baignade dans les zones où se pratiquent la baignade et les loisirs nautiques: * réseau de très bonne qualité, collectant tous les rejets en amont en amont d'une zone de baignade et équipé de systèmes permettant d'anticiper et d'enregistrer les périodes de débordement * éloigner le plus possible le rejet de la zone de baignade * dispositif de traitement, de préférence extensif, permettant un abattement de la pollution bactérienne					Problème potentiel d'ordre financier en matière de surveillance si c'est à la charge des collectivités
directiv e eaux de	Interdiction de baignade en cas de	Sérer ce système avec soin,					
baignad e	qualité hors normes	notamment en période de fréquentation					
directiv e eaux de baignad e	Mettre en place un dispositif d'alerte permettant de prendre des interdictions préventives en cas de risque de contamination des zones de baignade (incident de fonctionnement d'assainissement, pollutions accidentelles, conditions météo particulières)	Mettre en place un dispositif d'alerte permettant de prendre des interdictions préventives en cas de risque de contamination des zones de baignade (incident de fonctionnement d'assainissement, pollutions accidentelles, conditions météo particulières)					
directiv e eaux de baignad e	Corréler la levée des interdictions de paignade à la mise aux normes des systèmes d'assainissement (approche conjointe des problématiques baignade & assainissement avec tous les outils (financiers, techniques, réglementaires))	Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel)					
directiv e eaux de baignad		Mettre en place un suivi des cyanophycées et des					
e directiv e eaux de baignad		algues toxiques Interdire la baignade en cas de teneur dangereuse en cyanophycées ou en algues toxiques					

·	24 1		1		1	1	 			
			Réimputation des							1
	directiv		pénalités des							1
	e eaux		condamnations							i
	de		européennes aux							1
	baignad		collectivités non							1
	e l		conformes aux							1
			directives							1
		Mise en place de	Révision de							1
	directiv	protections	protections							1
	e eaux	réglementaires des	réglementaire de							1
	potable									1
		captages	captages anciennes							1
			politique de							1
		publication annuelle	communication des							i
	directiv	par la DDASS de la	services							1
	e eaux	qualité des eaux	réglementaires et de							1
	potable	d'alimentation	leurs partenaires en							1
	Polabio	distribuées	l'élargissant au							1
		distributes	respect de la							i
			directive à l'échelle							1
		mise en œuvre de								i
		mesures	D#Entern 1							1
	Ø l	réglementaires	Définition des zones							1
	directiv	adaptées en cas de	d'alimentation des							1
	e eaux	dégradation de la	ressources							1
	potable	qualité des eaux	exploitées et							1
		d'alimentation	potentielles							1
		distribuées								1
		GIGHIDUCGO								1
	directiv		Définition des zones							i
	e eaux		d'alimentation des							1
	potable		captages exploités							1
			mise en place de							1
			véritables périmètres							1
										1
			de protection							1
	directiv		adaptés à la							1
	e eaux		protection des							i
	potable		captages et avec des							i
	polabio		autorisations de							i
			prélèvement							i
			respectant la							1
			ressource							1
			mise en place d'un							1
			groupe d'experts							1
			interdépartemental							1
	directiv		définissant les							1
	e eaux		mesures de							1
	potable		protection des							1
			captages et de leur							i
			zone d'alimentation							i
			les plus adaptées							1
			mise en place ou							1
			renforcement de							1
			structures							1
	directiv		d'assistance aux							1
	e eaux		maîtres d'ouvrages							i
	potable		qui n'ont pas de							1
			structures							1
			suffisantes							1
										1
			favoriser la mise en							1
			place ou le							1
			renforcement de							1
			structures							1
			d'animation à							1
	.		l'échelle de la zone							1
	directiv		d'alimentation d'un							1
	e eaux		captage et de la							1
	potable		masse d'eau							1
			(sensibilistation à la							1
			problématique, appui							1
			sur la définition des							1
			mesures à mettre en							1
										1
			oeuvre)							1
	•			•		•				

OBJECTIFS DCE

	directiv e eaux potable		sécurisation de la ressource (interconnection des collectivités et exploitation de ressources d'origine différente)					
	directiv e eaux potable		Favoriser le regroupement intercommunal des maîtres d'ouvrage de façon à mutualiser et à asseoir leurs moyens financiers et techniques, en étendant le cas échéant les compétences de regroupements existants (mesures d'animation et de bonification financière - priorité aux regroupements en cohérence avec la ressource sollicitée et exploitée)					
	directiv e eaux potable		Favoriser des démarches collectives type contrat de nappe ou contrat de ressource					
Respect des objectifs des "zones protégées"	directiv e eaux potable		Favoriser le partenariat entre les collectivités et le monde agricole à l'échelle du périmètre d'alimentation des ressources exploitées et à l'échelle de la masse d'eau					
	directiv e eaux potable		Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives					
	directiv e eaux potable		Obligation de conformité entre les documents d'urbanisme et le schéma AEP					
	directiv e ERU	Mise en conformité des systèmes d'assainissement pour les agglos produisant plus de 2000 eh	Mise en conformité des systèmes d'assainissement pour les agglos produisant plus de 2000 eh Favoriser le	St Hippolyte du Fort				
	directiv e ERU	Programme de contrôle	ravoriser le regroupement intercommunal des maîtres d'ouvrage de façon à mutualiser et à asseoir leurs moyens financiers et techniques, en étendant le cas échéant les compétences de					

directiv e ERU	Délimitation des zones sensibles Coordination des acteurs de l'assainissement	Actions de rappel à l'ordre graduées : * incitation * mise en demeure * blocage de l'urbanisation Réimputation des pénalités des						
directiv e ERU	(financiers, techniques, réglementaires) pour l'identification et la résolution des problèmes	condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives						
directiv e ERU	Groupe de pilotage départemental financier, technique, réglementaire pour fixer les priorités et stratégies d'action annuelles et les mettre en oeuvre	Obligation de conformité entre le schéma directeur d'assainissement, le programme d'assainissement, le schéma directeur des eaux pluviales d'une part et les documents d'urbanisme d'autre part (dans les 2 sens)						
	Correlation primes agence avec conformité réglementaire du système d'assainissement (aide au bon fnt)	Correlation primes agence avec conformité réglementaire du système d'assainissement (aide au bon fnt)						(etat du système épuratoire=conformit é ERU + conformité aux contrôles effectués par la police de l'eau)
directiv e ERU	baignade & assainissement avec tous les outils (financiers, techniques, réglementaires))	Mise en place d'avertissement via porter à connaissance des documents d'urbanisme sur l'adéquation entre les hypothèses de développement et les systèmes d'assainissement existants ou projetés						Le schéma directeur d'assainissement et le programme d'assainissement devrait être compatible avec les documents d'urbanisme et réciproquement
directiv e ERU		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel)						
directiv e ERU	Délimitation des zones	Limiter le développement des réseaux en zones d'habitation diffuse avec la mise en œuvre d'un assainissement autonome de qualité Adapter les cultures						
nitrates	vulnérables	aux zones vulnérables						

V anaanaanaanaanaanaanaanaanaanaanaanaana	a		1	Ī	-	Ī	 	 •	•	•
		Mise en place de	Mise en place de							
		structures maîtres	structures maîtres							
	8	d'œuvre pour la mise à disposition de	d'œuvre pour la mise à disposition de							
	nitrates	solutions techniques	solutions techniques							
		opérationnelles	opérationnelles							
		(nouvelles méthodes	(nouvelles méthodes							
		culturales)	culturales)							
			Favoriser le							
			partenariat entre les collectivités et le							
			monde agricole à							
		Mise en place de	l'échelle du périmètre							
	nitrates	programmes d'actions réglementaires	d'alimentation des							
		rogiomontanos	ressources							
			exploitées et à l'échelle de la							
			ressource exploitée							
			Renforcement de							
	nitrates		l'éco-conditionalité							
			des aides PAC							
			Définition des zones							
			d'alimentation des							
			ressources							
	nitrates		exploitées et potentielles et							
	Tilliales		conduite de							
			diagnostics sur							
			chaque zone							
			d'alimentation							
			Définition des zones							
			d'alimentation des							
			captages utilisés et							
	nitrates		conduite de diagnostics sur							
			chaque zone							
			d'alimentation							
			A							
			Avoir une politique de communication							
			des services							
			réglementaires et de							
			leurs partenaires sur							
			le respect des directives à l'échelle							
	nitrates		des territoires							
			(enjeux, moyens,							
			état actuel) - et sur la problématique des							
			zones urbaines et de							
			leur impact en							
			matière de nitrates							
			(jardins privés)							
	nitrates		Révision des zones vulnérables							
			Vulnerables Réimputation des							
			pénalités des							
	Natura		condamnations							
	2000		européennes aux collectivités à							
			l'origine du motif de							
			condamnation							
			Avoir une politique							
			de communication des services							
			réglementaires et de							
	Natura		leurs partenaires sur							
	2000		le respect des							
			directives à l'échelle des territoires							
			(enjeux, moyens,							
			état actuel)					 	 	

		Natura 2000	identifier les secteurs à enjeux Se reposer sur mesures identifiées dans les SAGE Limiter les aménagements Favoriser la circulation des poissons Maintenir les zones humides existantes Veiller à limiter au maximum l'impact de nouveaux prélèvements sur les secteurs à enjeu					Fort accroissement de population attendu autour de la Vis
	Respect des normes pour les rejets de substances							
	dégradation	élément dont l'évolution est susceptible de devenir un problème significatif vis- à-vis du bon état	mesures pour garantir la non dégradation					liste des projets connus quicompromettrent les objectifs
	Zones humides	Inventaire départemental des ZH . Enjeux de préservation . Travaux de restauration des bras morts en cours						+SAGE Camargue Gardoise
OBJECTIFS SDAGE	Inondations	PPR, POS, PLU	application de la réglementation en matière de non construction en zone inondable					Enjeu majeur du BV / Plan Bachelot : 7 retenues collinaires prévues sur l'amont + Etude Viletelle la Mer sur la basse vallée (secteur endigué)
OBJEC	Actions de		identifier la /les procédures en cours identifier des procédures à mettre en œuvre					Structure de gestion capitale pour mettre en œuvre les orientations
	gestion sur l'ensemble du bassin versant		Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents. SCOT de Lunel. Pays Vidourle Camargue émergent					

TABLEAU DE SYNTHESE DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

Tableau à remplir dans un premier temps avec des critères techniques et qui sera revu dans, un deuxième temps, en fonction des analyses économiques

BASSIN

VERSANT VIDOURLE

Masse d'ea	u cours d'eau / transition/ côtière/ plans d'eau(1)	Rappel du		MEFM (3)			Prob	lèmes à traiter (4	.)	Problèmes		Objec	ctif final proposé (6)
N°masse d'eau	Nom de la masse d'eau	risque NABE identifié (2)		Usage spécifié 1	Usage spécifié 2	Assainisseme nt urbain et industriel	Artificialisation	Prélèvements Gestion des débits	Pollutions par les pesticides	persistant en 2015 (5)	Bon état / Bon potentiel 2015 (61)	Dérogation s (62)	Précisions (63)
136 a	Le Vidourle de la source à St Hyppolite	Faible	Non				Х				bon état		
136 b	Le Vidourle de St Hyppolite à la confluence avec le Brestalou	Doute	Non			Х	Х	Х	Х	Artificialisatio n Prélèvements	bon état		Eutrophisation ? Sous réserve Etude cours d'eau Med et données piscicoles
134 a	Le Vidourle de la confluence avec le Brestalou à Sommières	Doute	Non			Х	Х	Х	Х	Artificialisatio n Prélèvements	bon état		Eutrophisation ? Sous réserve Etude cours d'eau Med et données piscicoles
134 b	Le Vidourle de Sommières à la mer	Fort	à préciser	prot. z. urbaine	prot z. agricole	Х	Х	Х	Х	Artificialisatio n Prélèvements Pesticides			Pesticides QUESTION POSEE SUR LE REDECOUPAGE EVENTUEL DE CETTE ME (au niveau de Gallargues) EN DEUX ME MEFM (avec BP à l'amont et DD à l'aval) - COMPLEMENTS ATTENDUS DU CSP

Ма	asse d'eau souterraine (1)	Rappel du	ı risque NABE	identifié (2)		Pı	oblèmes à traiter	(4)		Problèmes	Object	if final proposé	é (6)
N°masse d'eau	INOM de la masse d'éall		risque quantitatif	risque qualitatif	Problème 1	Problème 2	Problème 3	Problème 4	Problème 5	persistant en 2015 (5)	Bon état 2015 (61)	Dérogations (62)	Précisions (33)
6519	Marnes, calcaires crétacés plus calcaires jurassiques sous couverture du dôme de Lédignan	Faible									bon état		
6117	Calcaires du Crétacé supérieur des garrigues nîmoises et extension sous couverture					Т	raitée avec le Vis	tre					
6101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des costières					Т	raitée avec le Vis	tre					
6115	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord- montpelliéraines (ouest de la faille de Corconne)						Traitée avec le Le	ez					
6602	Socle cévenol BV des gardons et du Vidourle					Tra	itée avec les Gar	dons					
6113	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord- montpelliéraines (système du Lez)						Traitée avec le Le	2 Z					